

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 22 septembre 2006  
(convocation du 11 septembre 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Septembre Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mme COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe  
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert  
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
M. SEUROT Bernard à M. REBIERE André  
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain  
M. CANIVENC René à M. NEUVILLE Michel

M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max  
M. DOUGADOS Daniel à M. BRANA Pierre  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. RESPAUD Jacques à Mme. DELAUNAY Michèle

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Contrat de gérance CUB/OPAC Aquitanis - Compte de résultat - Rapport d'activité pour l'année 2005 - Approbation - Décision -**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Ainsi que le prévoit le contrat de gérance conclu le 16 février 1994 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'OPAC Aquitanis, il vous est proposé d'examiner le compte de résultat et le rapport d'activité de l'Office chargé de gérer les immeubles bâties et occupés du patrimoine privé communautaire.

Rappel est ici fait, que cette gestion organise essentiellement la prise en charge des occupants présents dans les immeubles acquis par la Communauté Urbaine. Elle se poursuit jusqu'au moment où les services opérationnels ont besoin des biens pour réaliser ces projets. Des solutions sont alors recherchées pour les occupants qui resteraient encore présents.

Le caractère très précaire des occupations explique la spécificité de la gestion de l'OPAC Aquitanis.

Elle orchestre les nombreuses interventions diverses et variées auprès des locataires qu'il faut parfois accompagner socialement.

Durant l'année 2005, le parc géré s'est composé de 177 locaux, dont la moitié est située sur la commune de BORDEAUX et les ¾ des locaux sont à usage d'habitation.

Les documents présentés ici confirment la réduction du patrimoine géré, annoncée dans le budget prévisionnel. Ils constatent ainsi la sortie de cette gestion des plateaux de la Tour 2000 à Bordeaux, progressivement affectés à des services communautaires.

Cela a pour conséquence de diminuer les recettes, tant au niveau des loyers que des charges.

Pour 2005, 701 185,99 euros ont été encaissés en recettes dont 687 667,64 euros en loyers.

Par ailleurs, l'OPAC Aquitanis a poursuivi les travaux nécessaires à la remise aux normes, ou en état des locaux confiés en gestion, pour un montant de 126 372,80 euros.

Concernant l'excédent de gestion reversé par l'OPAC Aquitanis pour l'année 2005 il s'élève à 443 205,60 euros, et reflète le mouvement de baisse constaté mais prévu par les documents prévisionnels.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

Approuver les documents présentés par l'OPAC Aquitanis au titre du résultat de l'année 2005.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 septembre 2006,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
10 OCTOBRE 2006

M. ODETTE EYSSAUTIER

